

## POURQUOI LES GENS METTENT UN STOP PUB ?

- ils ne lisent pas la publicité,
- ils ne souhaitent pas encombrer leur boîte aux lettres,
- ils ont une sensibilité écologique ou zéro déchet,
- ils savent que cela représente 40 kg en moins dans leur poubelle par an et par foyer, l'équivalent d'un arbre,
- ils savent que près d'un million de tonnes de prospectus sont distribués dans les boîtes aux lettres chaque année,
- ou toutes ces raisons cumulées.

## RESPECTER LE STOP PUB, C'EST :

- respecter le choix de 10 millions de foyers,
- montrer son engagement comme la plupart des grandes enseignes,
- économiser une publicité distribuée à quelqu'un qui ne la lit pas et qui est agacé de la recevoir, parfois énervé et peut même se sentir harcelé,
- éviter l'effet inverse produit en donnant une image négative et irrespectueuse de l'entreprise, gage de mauvaise presse,
- respecter la loi qui stipule que : « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer [...] en lieu public ou privé [...] tout objet de quelque nature qu'il soit [...] si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. » [Article R634-2 du code pénal](#)
- respecter la loi qui stipule que le dépôt de publicité dans une boîte aux lettres qui affiche un STOP PUB constitue une infraction de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 7500 € pour une personne morale [Article L541-15-15 du code de l'environnement](#)

Par ailleurs, pour information, les « cadeaux » non sollicités (calendriers, stylos ou autres goodies) sont interdits dans **toutes** les boîtes aux lettres, pas seulement celle qui affichent le STOP PUB. Les imprimés publicitaires sont interdits sur les véhicules [Article L541-15-16 du code de l'environnement](#)

Nos sources chiffrées sont issues du site [Stoppub.fr](#)



Association de promotion du mode de vie zéro déchet dans la région de Nîmes